

# ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

## CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

### Délibération n°2024/12-11/06

Date de la convocation	5 décembre 2024
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres avec voix délibérative présents	17
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	3
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	1
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	1

#### **Membres avec voix délibérative présents :**

##### Collège des élus :

Mme Laïla ACHKAR, Mme Frédérique CONDET, M. Frédéric COURRENT, Mme Florence LIMONES, Mme Margit LORBLANCHET, M. Rémi NICOLAS, M. Eric PEREDES, Mme Patricia POUBLANC, et M. Georges VIERNE

##### Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY, M. Alain BLASCO, Mme Chantal BOURNETON, Mme Christine DEMAY, M. Antoine GIL, Mme Marlène JAFFIOL, Mme Céline ROSZCZKA et Mme Stéphanie ROY

#### **Membres sans voix délibérative présents :**

##### Collège des personnes publiques qualifiées :

Sylvain CHANABE (CAF du Gard)

#### **Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :**

##### Collège des élus :

M. Denis CANTIER, (pouvoir à Mme CONDET) et Mme Audrey RANC (pouvoir à Mme POUBLANC)

##### Collège des familles et associations :

Mme Monique SAEZ (pouvoir à Mme Marlène JAFFIOL)

#### **Membres avec voix délibérative absents et non représentés :**

##### Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

#### **Membres sans voix délibérative absents et non représentés :**

##### Collège des personnes publiques qualifiées :

Delphine BOSLAK (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

---

## Adhésion à la centrale de référencement Union Nationale ADERE (U.N.ADERE)

Rapporteur : Frédérique CONDET

---

### **1. Aspects juridiques**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du code de la commande publique et notamment son article L.2512-5 ;

**CONSIDERANT** l'intérêt d'une commande publique mutualisée pour réduire les coûts et optimiser les finances publiques locales ;

### **2. Eléments de contexte**

L'U.N.ADERE est une centrale de référencement associative composée d'associations régionales pour les structures sociales et médico-sociales, elle propose des conditions négociées sur des gammes de produits et de services « à la carte » pour ses adhérents.

Ces ADERE régionales sont des associations à but non lucratif œuvrant en exclusivité au service de l'Economie Sociale et Solidaire.

### **3. Incidence financière**

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle d'un montant de 50 € (cinquante euros).

### **4. Décisions**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article 1** : **approuve** l'adhésion pour l'année 2025 de l'EPA Centre Social ESCAL au réseau d'achat partagé U.N.ADERE, avec la possibilité de renouvellement annuel,

**Article 2** : **autorise** M. le Président à signer ladite adhésion et toutes pièces s'y rapportant, comme les bons de commande, et les éventuels avenants à intervenir.



Rémi NICOLAS

Président de l'EPA  
Centre Social ESCAL

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.*

*Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Rémi NICOLAS  
Président de l'EPA  
Centre Social ESCAL



